

L'apport des sciences humaines et sociales à l'innovation

Dominique Vinck

Jusqu'à présent, il n'y a guère eu de rapports substantiels sur la contribution déterminante, bien que souvent mal identifiée, voire invisible, des sciences humaines et sociales à l'innovation. Par son étude « L'apport des sciences humaines et sociales à l'innovation en Suisse », parue dans le cadre du rapport « Recherche et innovation en Suisse 2020 », le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) vient combler partiellement cette lacune. Le présent article livre un commentaire sur cette étude indispensable et exemplaire, en dépit de ses limites.

Innover est devenu un nouvel impératif, associé à l'idée de progrès. Personne ne peut y échapper. Alors que le terme désignait auparavant un comportement déviant, arrogant et subversif, menaçant la vie en société et ses fragiles équilibres, il est connoté aujourd'hui positivement. L'innovation embarque désormais l'industrie, les politiques, les citoyens, la jeunesse en particulier, et la recherche, y compris dans les sciences humaines et sociales (SHS). S'interroger sur la contribution de celles-ci à l'innovation fait donc sens. C'est le premier mérite du rapport « L'apport des sciences humaines et sociales à l'innovation en Suisse » de Hugues Jeannerat, Olivier Crevoisier, Gaël Brulé et Christian Suter.

Une invention ne devient innovation que si la société s'en empare

De quoi parle-t-on ? Au début du XX^e siècle, l'innovation est considérée comme l'introduction d'une pensée, d'un comportement ou d'un objet nouveau. Alors que l'invention est la création d'une nouveauté, l'innovation concerne son

intégration dans la société pour qu'elle en tire un bienfait. Pour passer de l'une à l'autre, beaucoup de travail doit être fait (articulation à un besoin, adaptation aux situations concrètes, construction d'un savoir-faire et d'une organisation qui conviennent, etc.), ce qui relève des sciences du gouvernement, de l'éducation, du travail, de l'organisation, de la société et de la communication. Depuis un siècle, les SHS sont ainsi convoquées dans l'administration publique et dans l'entreprise pour concevoir, préparer, accompagner et évaluer l'innovation.

À partir des années 1940, le terme innovation prend la place des notions de « changement » et de « modernisation ». L'innovation est prônée comme la solution aux problèmes économiques et à la compétition entre États. Elle est alors réduite à l'idée d'innovation technologique, pensée comme commercialisation d'une invention. Ce réductionnisme nous aveugle jusqu'à aujourd'hui, en nous faisant oublier que bien des innovations ne sont pas technologiques, mais aussi en ne nous sensibilisant pas aux aspects non technologiques pourtant déterminants. Une invention, aussi géniale soit-elle, ne devient innovation que si la société s'en empare et en fait quelque chose. Ces deux points aveugles sur l'innovation justifient la pertinence d'un tel rapport sur la place des SHS dans l'innovation. Il montre que ces sciences jouent un rôle important, bien qu'invisible (à cause d'une conception erronée de l'innovation et d'indicateurs inadéquats) ; il fournit données, comparaisons internationales, cas exemplaires en Suisse, ainsi qu'un solide examen critique des grandes enquêtes sur l'innovation.

L'apport des sciences humaines et sociales aux différents types d'innovation

Le rapport distingue trois types d'innovation (techno-productive, culturelle et sociale) qu'il documente en qualifiant le rôle qu'y jouent les SHS. Cela est évident pour l'innovation culturelle, qui dépend de la construction d'un sens partagé (cf. le bel exemple des labels comme innovations conceptuelles et organisationnelles), et pour l'innovation sociale, qui repose sur la construction de solutions par et pour la société. C'est aussi le cas pour l'innovation techno-productive, dont la valeur ajoutée ne vient pas seulement de la fonctionnalité intrinsèque des produits, mais aussi du sens et de l'usage qu'en construit la société. Le rapport insiste sur les contributions des SHS au niveau : de l'organisation des dynamiques d'innovation (dans l'industrie et entre institutions) ; de la construction et de l'attribution d'un sens à la nouveauté ; de l'encadrement de l'innovation et de l'évaluation et répartition de ses bienfaits et méfaits ; et de la mise en parole et en débat de la nouveauté sans laquelle la société ne peut se l'approprier (ce qui est le cas de la majorité des inventions).

En dépit de ses lacunes, un rapport pertinent et nécessaire

Sur tous ces points, le rapport est exemplaire, mais il pêche par défaut. Il ne traite ni des régimes de promesses qui entourent les nouveautés ni de leurs effets que la société doit réguler et que les SHS sont en mesure d'analyser. Il traite peu (sauf à propos des grands enjeux planétaires) du travail fondamental de connaissance de la société, de ses évolutions, problèmes et besoins, qui permet de fonder des politiques d'innovation ; or, les SHS ont justement pour mission de produire de la connaissance sur la société. Par ailleurs, le rapport ne traite pas du fait qu'une invention technique, sans construction de modes opératoires, d'un savoir-faire et d'une organisation ad hoc, de mécanismes de régulation et d'une utilité effective pour les utilisateurs, peut difficilement devenir innovation. En outre, les nouveautés, à leurs débuts, connaissent des échecs par méconnaissance de ce que les utilisateurs vont effectivement en faire. Ceux-ci inventent les usages effectifs des technologies, ce qui suppose d'être analysé. Souvent, les inventions reposent sur des hypothèses non testées concernant la société et les utilisateurs, tandis que les technologies (p. ex. les architectures informatiques) sont aussi de la politique qui mérite analyse. Sans cette connaissance, il y a surtout des inventions qui restent sur les étagères. Selon l'économiste américain von Hippel, l'investissement (financier et en travail) des utilisateurs afin d'adapter la nouveauté et son environnement l'un à l'autre, représente la moitié des dépenses de recherche et développement de produits aux États-Unis. Enfin, le rapport souligne à juste titre l'innovation dans l'administration publique, mais il sous-estime l'innovation dans les pratiques

de soin, les pratiques policières, les politiques sociales et la maintenance des infrastructures qui assurent tant de sécurité, ainsi que dans les associations militantes.

Ces limites ne font que souligner la pertinence de ce rapport qui fait aussi d'utiles recommandations quant aux chantiers à engager, notamment sur les indicateurs, auxquels nous ajouterions volontiers les doubles cursus, très appréciés des employeurs. En bref, il faut absolument lire ce rapport et le mettre en discussion au sein des SHS, des MINT, des administrations, des associations et des entreprises.

Référence

Jeannerat, Hugues, Olivier Crevoisier, Gaël Brulé et Christian Suter (2020) : L'apport des sciences humaines et sociales à l'innovation en Suisse. Publié par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Berne.

DOI

10.5281/zenodo.3709166

L'auteur

Dominique Vinck est professeur ordinaire à l'Université de Lausanne, où il dirige l'Institut des sciences sociales. Il enseigne également à l'EPFL dans le cadre du Collège des Humanités. Sociologue des sciences et de l'innovation, il s'intéresse particulièrement aux articulations entre sciences, techniques et sociétés, en privilégiant notamment une approche ethnographique.



Colloque

Colloque « Les sciences humaines et sociales et l'innovation »

En collaboration avec l'Université de Neuchâtel, l'ASSH organise un colloque pour poursuivre la réflexion autour des quatre principales fonctions des SHS au cœur du système d'innovation suisse présentées par les auteurs de l'étude du SEFRI : entreprendre, donner du sens, encadrer et co-innover. Le débat portera notamment sur la manière dont les SHS peuvent être non seulement « facilitatrices » (enabling sciences) mais également « créatrices » d'innovations.

La manifestation aura lieu le 19 mai dans l'après-midi à l'Université de Neuchâtel, sous réserve des directives de la Confédération relatives à la situation sanitaire.